

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE



Distr.
GENERALE
A/36/548
23 septembre 1981
ORIGINAL : FRANCAIS

Trente-sixième session Point 3 de l'ordre du jour UN/SA COLLECTION

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA TRENTE-SIXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Lettre datée du 22 septembre 1981, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

A la requête de Son Excellence M. Hun Sen, vice-président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la déclaration en date du 21 septembre 1981 du Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea sur la représentation du Kampuchea à l'Organisation des Nations Unies et vous prie de bien vouloir faire circuler cette déclaration ainsi que cette note comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 3 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

ANNEXE

DECLARATION

DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU KAMPUCHEA SUR LA REPRESENTATION DU KAMPUCHEA A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le 18 Septembre 1981, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a decidé de laisser les représentants de la bande des criminels Pol Pot - Ieng Sary - Khieu Samphan occuper le siège du Kampuchea à l'Organisation des Nations Unies. Le Ministère des Affaires Étrangères rappelle une fois de plus la position de la Republique Populaire du Kampuchea au sujet de la représentation du Kampuchea à l'ONU.

- 1. Le soi-disant "Kampuchea democratique" n'est plus qu'une bande de criminels rejetés et condamnés à mort par le peuple kampucheen pour leur crime monstrueux de génocide. Ce régime sanguinaire, renversé par le peuple kampucheen depuis le 7 janvier 1979, n'est plus qu'un cadavre politique puant ne contrôlant ni territoire, ni population, ni administration. Ses prétendus représentants ne représentent en fait que des criminels du genocide d'une barbarie sans précédent dans l'histoire et des bandits de grand chemin opérant le long de la frontière kampuchea-thailande pour perpétrer des crimes et des actes de piraterie à l'encontre du peuple kampucheen.
- 2. Comme tout le monde le sait, après le renversement de la clique Pol Pot Ieng Sary, instrument docile de la politique expansionniste des milieux dirigeants de Pekin, le Gouvernement de la République Populaire du Kampuchea, bénéficiant du soutien du peuple, gère effectivement les affaires du pavs, poursuit une politique étrangère de paix, d'amitié et de large coopération avec tous les pays sans distinction, a un régime politique en conformité avec les principes de la Charte de l'ONU, visant a maintenir la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est et dans le monde. Le Gouvernement de la République Populaire du Kampuchea élu par les représentants du peuple du Kampuchea, represente légalement et légitimement le peuple kampucheen. Lui seul dispose de toutes les compétences effectives pour honorer les engagements internationaux et s'acquitter des obligations de membre de l'ONU.
- 3. La décision de la 36ème Session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies est donc contraire à la réalité actuelle au Kampuchea, à la volonté et aux intérêts du peuple kampucheen, elle va aussi à l'encontre de l'esprit de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, de la justice, de la morale et des principes du droit international, et constitue une humiliation pour la mémoire des trois millions des Kampucheens sauvagement massacrés par ce régime. Le Gouvernement de la République Populaire du Kampuchea condamne énergiquement cette décision qui ne fait qu'encourager les expansionnistes chinois, les impérialistes américains et leurs alliés dans leurs menées pour ressusciter le cadavre du "Kampuchea democratique" afin de perpétrer à nouveau le génocide du peuple Kampucheen.

A/36/548 Français Annexe Page 2

4. Le Gouvernement de la République Populaire du Kampuchea exprime ses sincères remerciements envers tous les pays amis qui ont défendu à la presente session de l'Assemblée Générale la juste cause du peuple kampucheen, les principes de la justice, de la morale et du droit international./.

PHNOM PENH, 21 Septembre 1981